



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai 2021, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Brard Michel, Pala Henri.

Absents : Poulet Bernard, Maligne Francis, Marçais Bertrand, Champroy Nahoum, Duhamel Marie-Laure
Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose à l'ordre du jour :

- Délibération Convention de gestion des contrats d'assurances statutaires par le centre de gestion
- Délibération lancement des démarches pour création d'un lotissement lieu-dit Pranly
- Convention AO2 avenant N°1
- Subvention aux associations
- PLU
- Aide au voyage scolaire
- Délibération subvention SPA
- Délibération M57

Landeau Aurore donne lecture du compte rendu de la séance du 9 avril 2021.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu et le signent.

I- Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du des contrats d'assurance qui viennent d'être conclus avec SOFAXIS/CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG 87 qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

II- Lotissement lieu-dit Pranly

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terrains situées au lieu-dit Pranly. Monsieur le Maire demande l'accord d'effectuer les démarches auprès des organismes afin de connaître la faisabilité et le budget pour un projet d'un lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

III- Convention AO2 avenant N°1

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant N°1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet pour les tarifs 2021-2022.

IV- Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes subventions de fonctionnement attribuées en 2020.

Après en avoir discuté l'assemblée délibérante décide d'attribuer les subventions 2021 comme suit :

Noms des associations	Subventions
	2021
ASCL Gym – Le Châtenet en Dognon	150 €
A.P.E. – St-Martin-Terressus	400 €
Amicale des pompiers – St-Léonard de Noblat	150 €
Association Prévention Routière – Paris	45 €
ACCA Le chatenet en dognon	150 €

Noms des associations	Subventions
FNATH Association des accidentés de la vie – St-Léonard de Noblat	70 €
La ligue contre le Cancer – Limoges	50 €
Foyer Rural – St-Léonard de Noblat	300 €
Conciliateurs de justice du Limousin – Panazol	20 €
La Ligue des Droits de l'Homme 87 – Limoges	20 €
Les PEP 87 – Limoges	30 €
Secours Populaire Français – Limoges	20 €
AAPPM Pêche St Leonard de Noblat	30 €
AFSEP Association Scléroses en plaques	20 €
Chuchoteurs de Noblat Centre Equestre	50 €
Tour du Limousin	50 €
Œuvre Nationale du Bleuet	20 €

V- PLU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-8 et suivants et R 153-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue : Favoriser, Préserver, Développer...

2 - de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

M. Valadas Hervé, Maire,

Mme. Turbiez Chantal , membre

M. Poulet Bernard, membre

M. Grenaille Romain Bérenger, membre

Mme Landeau Aurore, membre

VI- Aide au voyage scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 40 € par enfant domicilié sur le territoire de la commune, participant à un voyage scolaire. La présente délibération sera renouvelée par tacite reconduction.

VII- Convention Fourrière

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux pour l'année 2021. Le montant de la redevance par habitant s'élève pour l'année 2021 à 0,63 €. Le

nombre d'habitant recensé par l'Insee est de 397 habitants. Le montant de la redevance à verser pour l'année 2021 sera donc de 250.11 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux pour 2021
- autorise le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

VIII- Délibération M57

ENTENDU l'exposé de M. le Maire, Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité APPROUVE l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 dès le 1er janvier 2022.

Questions diverses :

Licence IV : L'article L3331-11 du code de la santé publique prévoit qu'il n'y a pas de transfert sans autorisation préfectorale, s'agissant de la dernière sur la commune l'avis du Maire est prépondérant. Peu importe l'acquéreur !

La commune réaffirme sa volonté de garder la licence au Châtenet en Dognon, le maintien du commerce étant une priorité.

Porte de la boulangerie :

Faire venir plusieurs entreprises entendre des expertises et avoir des devis avant de prendre une décision.

PEDT : Présentation du projet avant validation de l'inspection académique. Nouveauté : initiation à l'occitan, relaxation et maîtrise de soi, participation à la création d'un sentier d'interprétation.

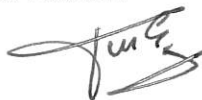
Achat d'un panneau « Voie sans issue » pour Chabaud et un miroir pour la sortie de l'impasse de l'ancien presbytère.

Fin de séance du Conseil Municipal : 21h40

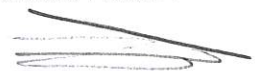
Hervé VALADAS



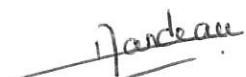
Chantal TURBIEZ



Bernard POULET



Aurore LANDEAU



Marie Laure DUHAMEL

Nahoum CHAMPROY

Romain-Bérenger GRENAILLE



Michel BRARD

Henri PALA

Francis MALIGNE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bertrand MARCAIS

A handwritten signature in black ink, featuring a large circular loop at the top and several vertical strokes below it.